

Règlement

Le Pradet
Côté Jardin
Edition 2021

Article 5 : Tarifs

Les tarifs sont fixés par décision du Conseil Municipal 21-DEC-DGS-002 comme suit :

Pour un stand de :

- 3m linéaires : 50 €
- Le mètre supplémentaire : 10 €
- La gratuité pour les petits producteurs locaux (entre 1 et 3m linéaires)

Le règlement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public devra être joint impérativement à l'inscription pour la valider. En cas de désistement de votre part, nous vous demandons de prévenir 48 heures en jours ouvrés à l'avance par mail à l'adresse suivante : cabinet-elus@le-pradet.fr.

Passé ce délais le règlement sera encaissé par l'organisateur.

Article 6 : Obligations

Les exposants devront respecter les jours et les horaires d'installation et de démontage fixés par les organisateurs, et être présents sur leur stand pendant la durée du salon.

Tout le matériel prêté par la commune devra être restitué en parfait état.

Les exposants devront respecter le parc mis à disposition à l'occasion de ce salon.

L'accès aux véhicules sur les secteurs du « Bassin » et « côté crèche » est interdit. Prévoir un diable ou autre matériel pour le déchargement et rechargement.

Aucune vente de muguet n'est autorisée dans le parc pendant le salon.

La commune se chargera de promouvoir largement cet évènement auprès du public.

En cas de non-respect du règlement, l'organisation se réserve le droit de prendre des mesures nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion de ce Salon.

Article 7 : Annulation

Les organisateurs pourront annuler le Salon en cas de force majeure, notamment dans le cadre de la crise sanitaire. Les organisateurs préviendront l'ensemble des commerçants et artisans au plus tard 72h avant la manifestation par mail à l'adresse indiquée sur votre fiche d'inscription. En cas d'annulation par l'organisateur aucun règlement ne sera encaissé.